

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1417 - page 86

75 - Département de Paris

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de police.

ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES (AAM).

Objet : promouvoir les valeurs mutualistes, de solidarité, proximité et démocratie, en particulier dans les relations avec les pouvoirs publics ; défendre et représenter les intérêts spécifiques à l'assurance à caractère mutuel, y compris dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, et étudier et coordonner, dans ce but, l'action des membres particulièrement en France et dans l'Union Européenne et notamment auprès des différentes instances professionnelles et des pouvoirs publics ; adopter des décisions, délibérations ou positions qu'il appartiendra aux représentants mutualistes de porter au sein des instances de la Fédération Française de l'Assurance ; étudier tout sujet de son choix, notamment en lien avec la Fédération Française de l'Assurance ; désigner parmi ses membres les représentants qu'elle propose aux instances de la Fédération Française de l'Assurance, ainsi qu'auprès des pouvoirs publics ou de tout organe ou personne morale justifiant cette représentation ; développer des synergies entre ses membres et la mise en place d'informations, d'actions ou d'outils ou de structures communs à ceux-ci ; signer tout accord, traité ou convention pour le compte de ceux de ses membres qui souhaitent y adhérer.

Siège social : 26, boulevard Haussmann, 75009 Paris.

Date de la déclaration : 15 septembre 2016.